

Réunion publique PADD



Animée par Aire
Publique et
Ateliersup + / SCE

Mercredi 2 mars
2022 - 18h30



Thierry ANDRIEUX

Président du Syndicat Mixte de la
Baie de Saint-Brieuc





Votre territoire

2

Communautés
d'Agglomération

70

communes

Près de 225 000
habitants



32 communes

Environ 156 000
habitants

38 communes

Environ 69 000
habitants

Le SCoT qu'est-ce que c'est ?





Qu'est-ce qu'un SCoT ?

■ UNE DÉMARCHE **STRATÉGIQUE**

- ✓ **Projet de territoire** en matière d'aménagement et de développement pour les **15 prochaines années**

■ UN PROJET **SOLIDAIRE**

- ✓ **Cohérence** du développement et vis-à-vis de l'ensemble des politiques publiques locales
- ✓ **Complémentarité** entre les différentes communes du territoire

■ UN OUTIL **RÉGLEMENTAIRE**

- ✓ **Document de planification** à l'échelle intercommunale
- ✓ Doit respecter les lois, principes et objectifs des **documents supérieurs** (ex : SRADDET, SAGE)
- ✓ **Référence pour les documents d'urbanisme locaux** (PLU, PLUi, PLH ...) une fois approuvés, qui doivent traduire de manière opérationnelle le SCoT



Les grandes étapes du SCoT

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Fixe la **ligne politique** du document et les **objectifs** en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysage...



LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Document **prescriptif** du SCoT, sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur. Il détermine les **conditions d'application** du projet d'aménagement stratégique.



Le SCoT, un document qui impact les différents aspects de votre quotidien





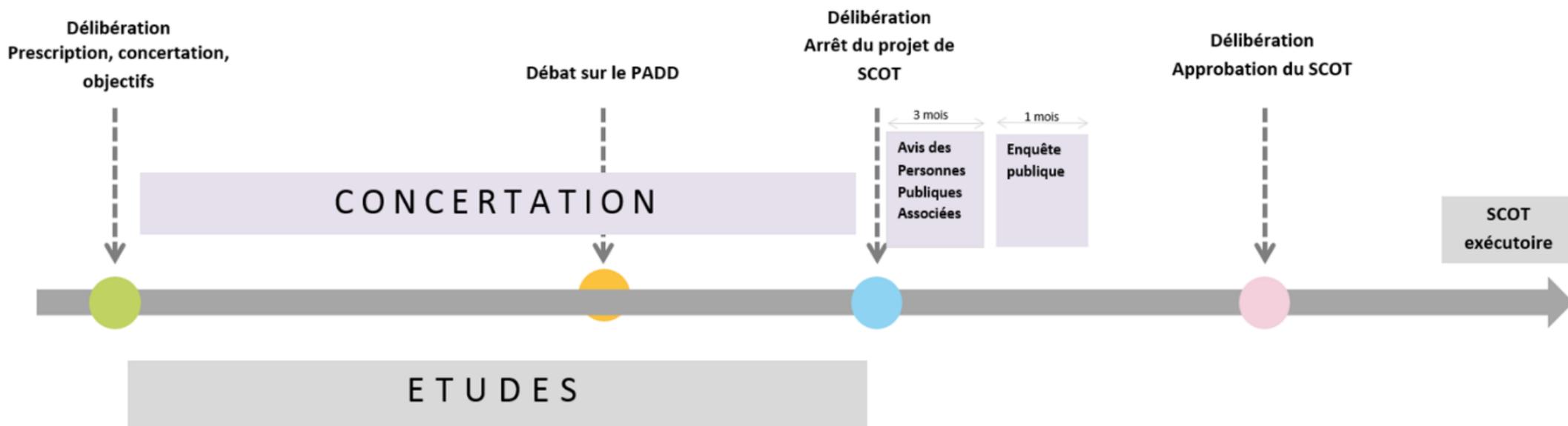
Le calendrier

Déc 2018

Novembre 2021

Début 2023

Début 2024



LE DIAGNOSTIC
DU TERRITOIRE



LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT
ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLES



LE DOCUMENT
D'ORIENTATION
ET D'OBJECTIFS

Focus ZAN 2050

Objectif national  Absence de toute artificialisation nette des sols d'ici 2050

Comment l'atteindre ?

Mise en place de :

- Une trajectoire permettant d'aboutir au ZAN d'ici 2050
- Objectifs de réduction d'artificialisation nette des sols par tranche de 10 années :

2021 - 2032

Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés).

2031 - 2041

Baisse du rythme de l'artificialisation

2041 - 2050

Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN

**A DECLINER A L'ECHELON REGIONAL DANS LES SRADDET
PUIS A L'ECHELON INFERIEUR (DANS LES SCoT, PLU ou PLUi)**

Un PADD structuré selon 6 axes





**1 axe fil
conducteur**

Sobriété foncière et résilience

**1 axe de cohérence
territoriale**

Structuration du territoire autour d'une
armature urbaine clairement identifiée

**4 axes pour la
maîtrise des
espaces à enjeux**

Reconquête ou
confortement des
centres-villes et
centres-bourgs

Structuration et
développement des
pôles d'emplois

Préservation du
patrimoine
commun: l'eau, la
biodiversité et la
baie de Saint-Brieuc

Conciliation des
usages dans l'espace
rural

Comment ça marche ?

- 1 boîtier
 - Des questions
 - Plusieurs propositions
- Attention :** le boîtier peut se mettre en veille au bout de quelques minutes, il faut alors le rallumer

1 J'allume le boîtier



2 Je choisis ma réponse avec le curseur



3 Je la sélectionne



4 J'appuie sur Envoyer





Quel jour de la semaine sommes-nous ?

A Lundi

B Mercredi

C Vendredi



Question 1



La consommation d'espace des terres agricoles s'élevait à 149 ha en moyenne par an entre 2012 et 2015.

Et entre 2015 et 2018 ?

- A 139 ha / an
- B 89 ha / an
- C 49 ha / an

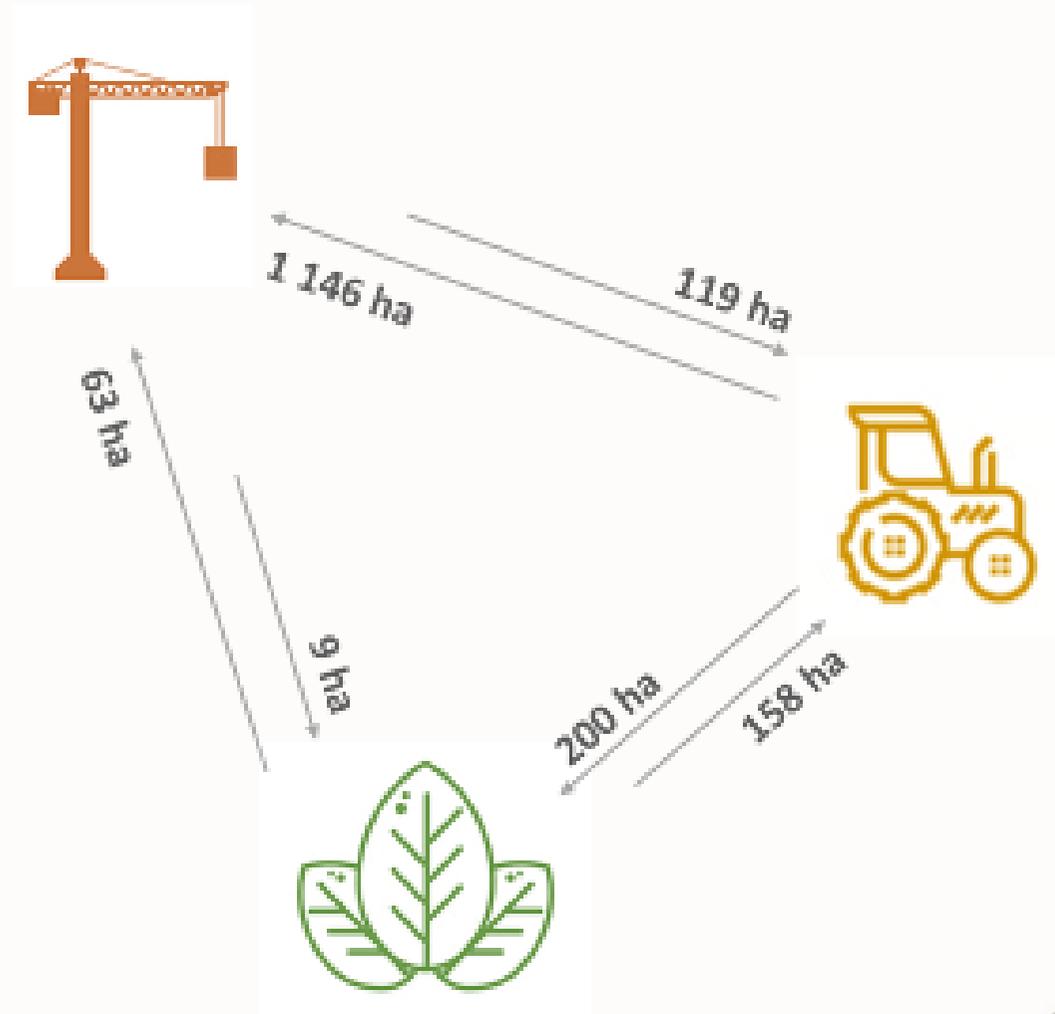


Chiffres clés du diagnostic

Bilan des échanges 2008-2018 entre les 3 grands types d'espaces : naturels, agricoles et artificialisés

Perte de terres agricoles en moyenne par an :

- Entre 2008 et 2012 : **118 ha**
- Entre 2012 et 2015 : **149 ha**
- Entre 2015 et 2018 : **49 ha**



Source : données DCS 2008 - 2018 - SCOT du Pays de Saint-Etienne

1. Guider les choix par la sobriété foncière

Objectif : Mettre le territoire sur la trajectoire « objectif ZAN » à l'horizon 2050, et diviser par deux la consommation foncière à l'horizon 2031 :

- En donnant une **nouvelle attractivité aux espaces urbains**, par la requalification des espaces publics, le renouvellement de l'habitat et le réinvestissement des espaces vacants
- En évitant le développement du commerce de périphérie ainsi que « sur les flux » et en redynamisant les centralités traditionnelles
- En différenciant les modèles de développement économique, en optimisant / renouvelant les zones existantes et en donnant la priorité à l'emploi dans les zones mixtes et les centralités
- En donnant la **priorité aux projets de densification et de renouvellement**, avant l'extension urbaine
- En évitant l'émergence de nouveaux pôles d'emplois ou de services le long des 2x2 voies et en particulier le long des voies de contournement de Saint-Brieuc et de Lamballe
- En valorisant les friches en fonction de leur situation



2. Préparer le territoire aux effets du changement climatique

Objectif : Adopter une stratégie globale pour adapter le territoire aux effets du changement climatique et atténuer ses incidences

- En prenant en compte les risques littoraux liés à la montée de la mer et à l'érosion côtière.
- En préservant et en augmentant la capacité de résilience du territoire aux incidences du changement climatique
- En favorisant l'évolution de modes de vie, d'habiter, de travailler, de consommer et de se déplacer plus durables.

Objectif : Apprécier les capacités d'accueil des sites et du territoire selon une vision globale

- Préserver l'équilibre écologique des milieux naturels, les paysages et la disponibilité des ressources, qui participent à la qualité du cadre de vie du territoire.



Question 2



A l'échelle du SCoT, quelle part de la population se concentre dans les communes de Saint-Brieuc et de Lamballe-Armor ?

A 28 %

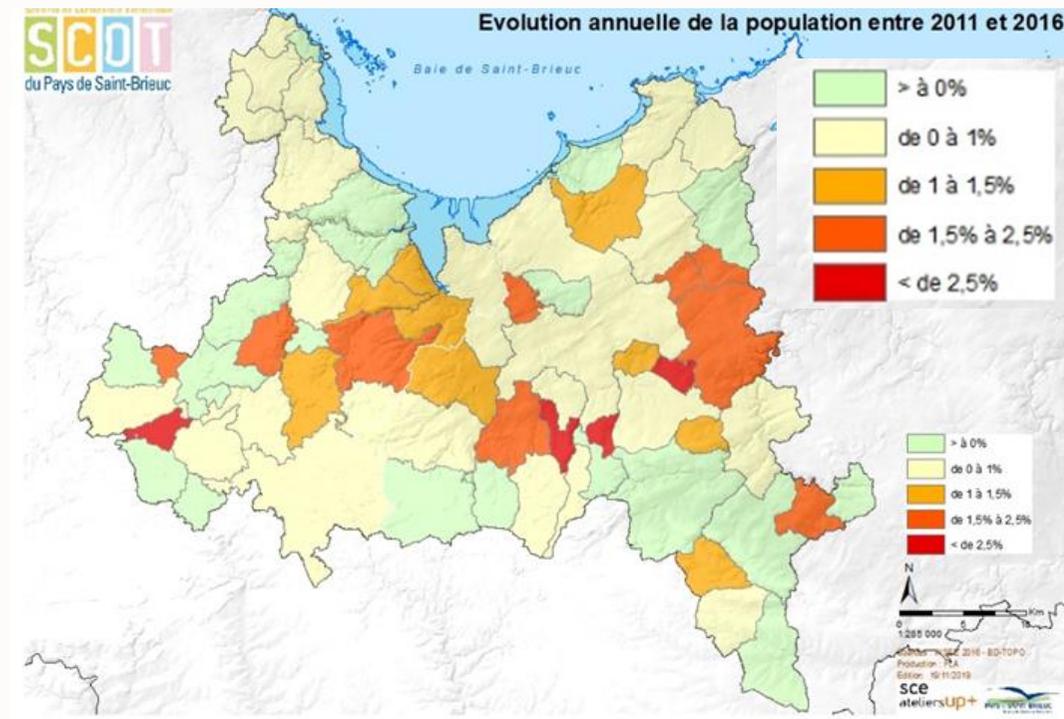
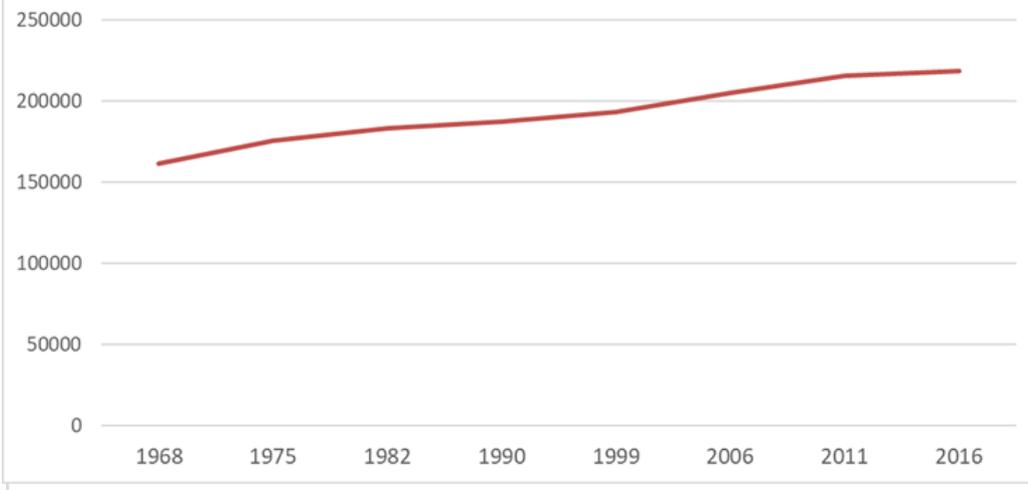
B 51 %

C 42 %

Chiffres clés du diagnostic

Evolution démographique du territoire du SCoT (1968-2016)

Source : INSEE



- Territoire du SCoT : 220 000 habitants en 2016
- Ville de Saint-Brieuc : 45 000 habitants en 2016
- Ville de Lamballe-Armor : 16 600 habitants en 2016



1. Valoriser le positionnement stratégique du territoire sur l'axe Paris – Brest, et à proximité de la métropole rennaise

Axe 2 : Structuration du territoire autour d'une armature urbaine clairement identifiée

Objectif : Affirmer la place du territoire du Pays de Saint-Brieuc dans l'armature régionale, et porter un projet de développement pour la Bretagne Nord sur l'axe ferroviaire et routier qui relie Paris à Brest

- En anticipant le desserrement de la métropole rennaise, les effets de la LGV Paris-Brest et l'amélioration des liaisons ferrées vers Nantes
- En se préparant pour accueillir un développement démographique significatif en cohérence avec l'attractivité de la Région et du Pays
- En favorisant les échanges, notamment avec les pôles urbains proches : Guingamp, Loudéac – Auray, Paimpol et Dinan, en s'appuyant sur les tracés existants

2. Appuyer le développement sur les pôles

Objectif : Affirmer le rôle des deux pôles urbains que sont Saint-Brieuc et Lamballe-Armor, et renforcer leurs complémentarités

Objectif : En complément des pôles urbains, structurer le développement par le renforcement des pôles d'appui

- En y implantant en priorité les équipements et services à rayonnement supra-communal
- En favorisant leur desserte par les transports en commun
- En préservant leur dynamisme démographique selon un juste équilibre avec les communes rurales alentour

Objectif : Répondre aux besoins en logements de toutes les populations, notamment des plus défavorisées

3. Intégrer les enjeux différenciés de chaque partie du territoire, périurbaine, littorale ou rurale

Objectif : Structurer le développement de la 1^{ère} et 2^{ème} couronne périurbaine

- En organisant le développement résidentiel et économique, à partir des centralités et polarités existantes, en privilégiant le renouvellement urbain à l'extension
- En renforçant l'offre de transport multimodale
- En freinant la périphérisation des activités et la multiplication des lieux de commerce sur les flux et aux abords des infrastructures de transport.

Objectif : Maîtriser le développement des territoires littoraux et rétro-littoraux

- En s'appuyant sur le développement prioritaire des pôles d'appui
- En favorisant la mixité sociale et générationnelle
- En évitant l'augmentation du nombre de « lits froids »
- En favorisant un développement touristique éco-responsable

Objectif : Préserver le cadre de vie et l'animation des territoires ruraux

- En proposant une offre de logements et de services attractive dans les centralités
- En préservant des identités locales et agricoles
- En développant une accessibilité des pôles pour tous les publics

3. Intégrer les enjeux différenciés de chaque partie du territoire, périurbaine, littorale ou rurale

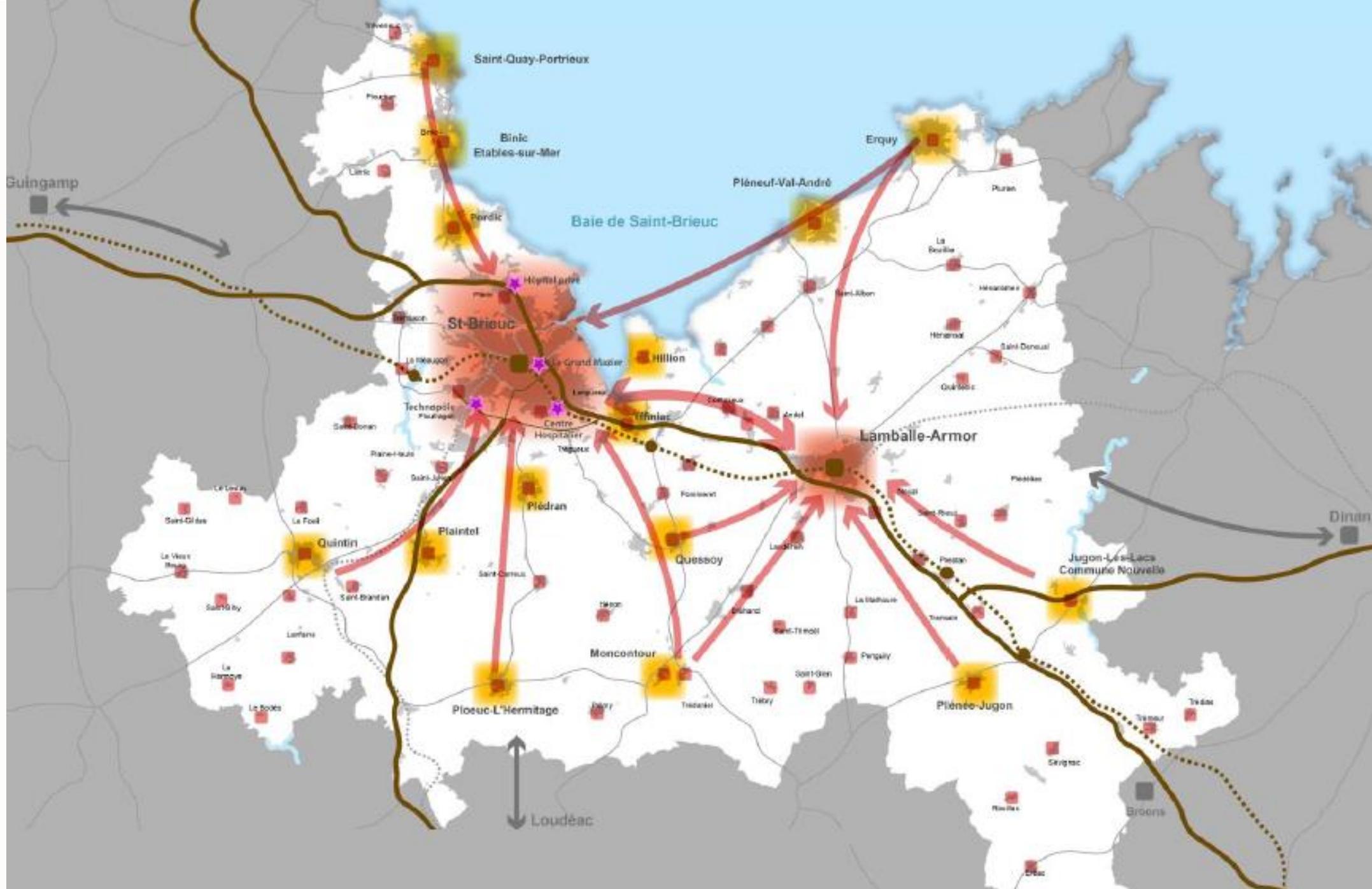
Objectif : Faire des secteurs « gare » de Saint-Brieuc et de Lamballe Armor de véritables portes du territoire, en poursuivant et en amplifiant les projets de renouvellement urbain

Objectif : Valoriser la desserte TER du territoire

Objectif : Privilégier l'intensification urbaine (habitat et services) le long des corridors desservis par les lignes majeures de transport collectif de l'agglomération briochine : TEO (Est-Ouest), TNS (Nord-Sud) ainsi que les principales lignes régulières

Objectif : Améliorer la connexion en transport urbain entre les pôles urbains de Saint-Brieuc et de Lamballe-Armor, et les pôles d'appui, et favoriser le développement sur les bourgs desservis

Objectif : Développer dans les territoires ruraux les services de transport alternatifs à la voiture individuelle et aux transports de masse (TAD transport à la demande, covoiturage...), notamment pour l'accès aux pôles d'emplois, d'équipements et de services



- Affirmer le rôle des deux pôles urbains et renforcer leurs complémentarités
- Structurer le développement par le renforcement des pôles d'appui

5. Valoriser la diversité de l'armature paysagère

Objectif : Valoriser la diversité des paysages comme un atout pour l'attractivité du territoire, le cadre de vie, les fonctionnalités écologiques et le développement touristique

- En identifiant les qualités paysagères et les marqueurs identitaires
- En préservant les qualités paysagères identifiées comme facteurs d'attractivité résidentielle et touristique
- En valorisant les services rendus par les différents paysages, pour l'agriculture, la biodiversité, la gestion des risques naturels et plus largement l'adaptation au changement climatique

Objectif : Valoriser les paysages perçus : les vues lointaines, les lignes d'horizon urbaines et naturelles, les entrées de ville, ou encore les itinéraires de randonnée

Résultats de l'enquête en ligne dans le cadre du SCoT du pays de Saint-Brieuc

Le SCoT enrichi par
votre **expertise**

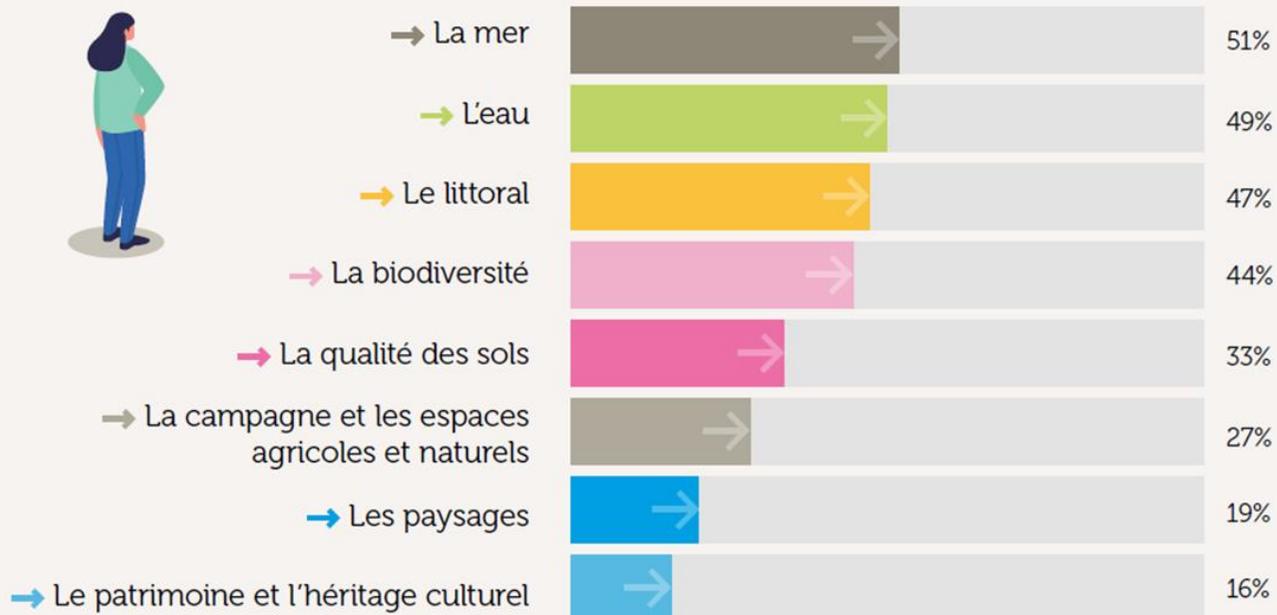
Août-décembre
2020

700 réponses

Des sondés issus
de plus de 80 %
des communes
du territoire

56 % de femmes

Les ressources à valoriser et à préserver en priorité sur le territoire du pays de saint-brieuc selon les sondés



Âge des sondés

1/3 entre 25 et 39 ans
1/3 entre 40 et 54 ans
1/4 entre 55 et 69 ans
2% entre 18 et 24 ans

Activité des sondés

1/3 d'employés
1/4 de cadres
22% de retraités

Lieu de vie des sondés

Secteur urbain (50%)
Secteur périurbain (20%)
Secteur littoraux (11%)
Secteur ruraux (19%)



Combien de logements vacants supplémentaires y a-t-il eu entre 2011 et 2016 ?

A 500

B 2 000

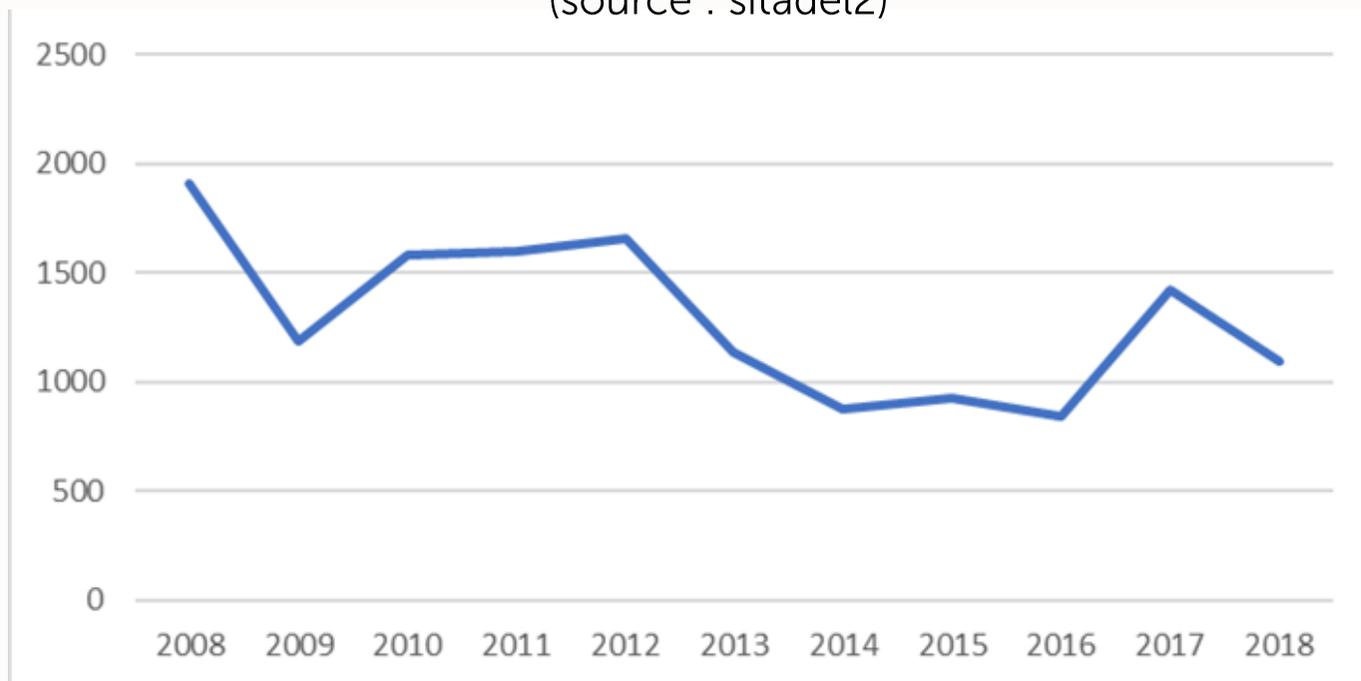
C 3 500



Chiffres clés du diagnostic

- 75 % de maisons individuelles
- + 2 000 logements vacants entre 2011 et 2016
- Le secteur littoral et rétro littoral Est atteint 49% de logements secondaires, le secteur littoral et rétro littoral Ouest 35%

Production de logements par an dans le territoire du SCoT
(source : sitadel2)



Les sujets sur lesquels le SCoT doit être moteur selon les sondés



La revalorisation des centres-bourgs et des centres-villes en s'appuyant sur les commerces, services et équipement de proximité, sur les complémentarités entre les communes mais également en développant une offre de logements adaptées aux besoins de la population. Sur la question de l'habitat, de nombreux sondés prônent la réutilisation et la réhabilitation de l'habitat existant tout en préservant une qualité de vie et une animation propice au lien social.



Une mobilité repensée et moins dépendante de l'automobile prenant en compte les difficultés de déplacements dans les communes rurales, améliorant les réseaux de transport existants, développant les réseaux alternatifs à la voiture et incitant au changement de comportements favorisant les déplacement doux : vélo, marche à pied, transports en commun.

Résultats de l'enquête en ligne dans le cadre du SCoT du pays de Saint-Brieuc

1. Favoriser la proximité

Objectif : Structurer le territoire autour d'un maillage de centres-villes et de centres-bourgs denses et vivants

- En intensifiant les fonctions plutôt que l'étalement
- En favorisant un développement par renouvellement urbain
- En développant une structure urbaine qui réduit les distances et les déplacements

Objectif : Construire les centralités comme des espaces de vie multifonctionnels, intégrant :

- L'habitat adapté aux usages contemporains,
- Le commerce diversifié
- L'identité et attractivité urbaine et sociale, loisirs et culture
- Les services, équipements non marchands et polarités médicales

2. Redynamiser les centralités et maîtriser la périphérisation des activités et la multiplication des lieux de commerce et de service sur les flux

Objectif : Privilégier les centralités comme lieu d'implantation prioritaire des fonctions commerciales et de services pour participer à l'effort de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, porté par les communes du territoire

- Eviter l'implantation du commerce sur les axes de flux
- Maintenir dans les centralités les équipements créateurs de flux, et en renforçant les fonctions d'habitat et d'emplois
- Requalifier les espaces publics et adapter l'aménagement des centralités aux nouveaux modes de vie

Objectif : Maîtriser la croissance du commerce implanté sur les espaces de périphérie pour anticiper les nouveaux modes de consommation

- En privilégiant les opérations de renouvellement urbain et en travaillant à périmètre foncier constant
- En évitant l'émergence de nouveaux pôles commerciaux de périphérie
- En exigeant une dimension environnementale plus marquée
- En participant à l'amélioration de la qualité urbaine et paysagère des espaces commerciaux

3. Renforcer la fonction d'habitat dans les centralités et faciliter le renouvellement des tissus bâtis anciens et la résorption de la vacance

Objectif : Faire des centres-villes et centres-bourgs les lieux privilégiés pour le développement de l'offre de logements

- En facilitant la mobilisation des potentiels de densification, de renouvellement, de reconquête de logements vacants et de réhabilitation des friches
- En limitant l'offre foncière en extension et en conditionnant son ouverture à l'urbanisation pour ne pas concurrencer les projets de renouvellement dans les tissus déjà urbanisés
- En favorisant le développement de formes urbaines innovantes, conciliant l'exigence de densité et l'attente des ménages

Objectif : Faire de la requalification du cadre de vie dans les centralités une priorité des politiques d'aménagement des espaces publics

- Augmenter la place des piétons et la « marchabilité » et limiter la place de la voiture dans les villes et dans les bourgs
- Aménager et requalifier les espaces de

Objectif : Inscrire les projets de résorption de la vacance et de réhabilitation de friches dans des projets globaux de requalification

4. Favoriser les déplacements à pied et à vélo et accompagner les évolutions des pratiques de mobilité

Objectif : Faire de la sécurité et du confort des usagers à pied ou à vélo la priorité des projets d'aménagement

- Apaiser la circulation motorisée dans les centralités ;
- Proposer sur les liaisons vers les centralités et les autres polarités d'équipements ou de services, des aménagements spécifiques, continus et rapides

Objectif : Anticiper l'évolution des pratiques de mobilité, des nouvelles formes d'habiter et de travailler

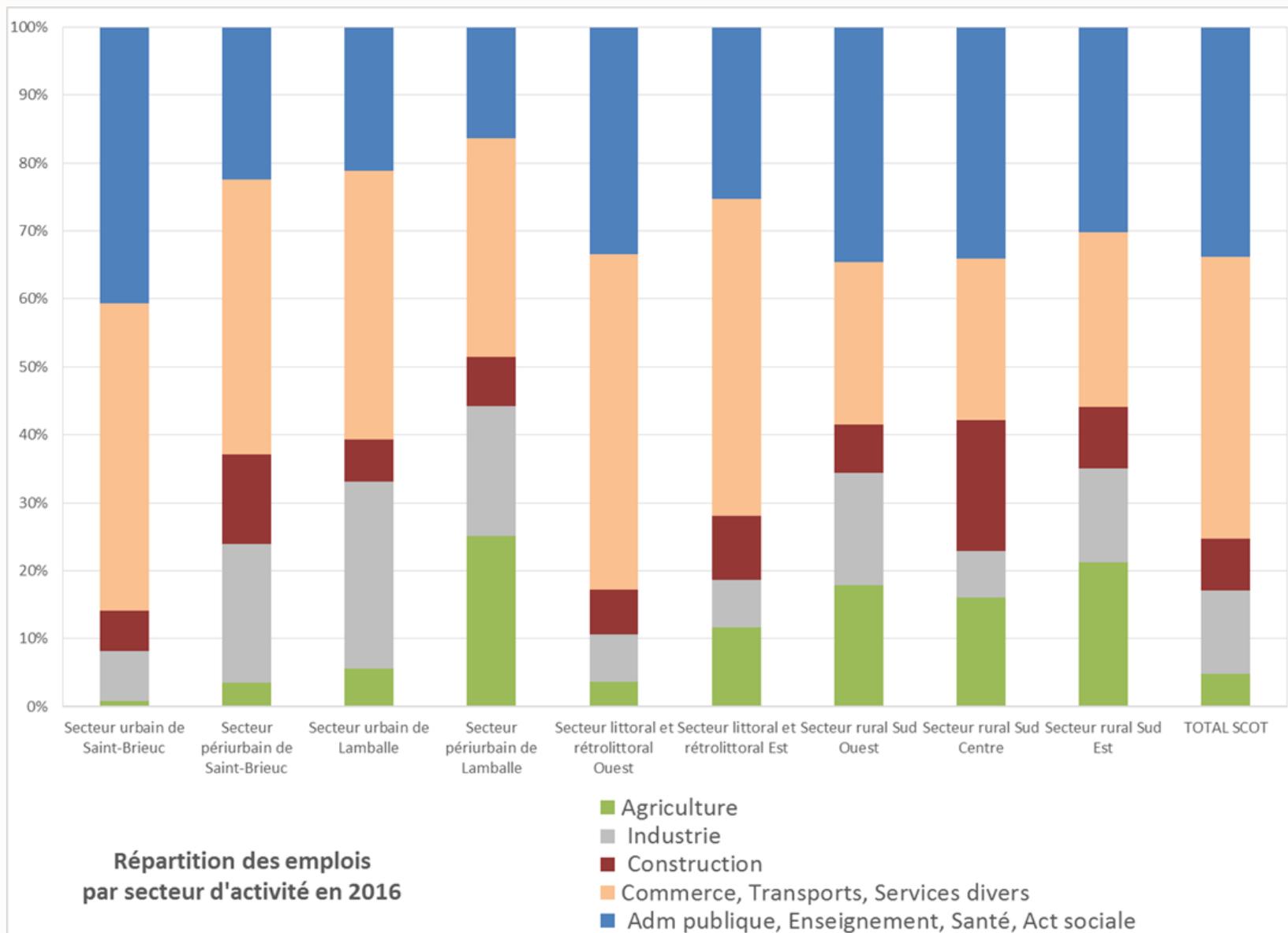


Quel est le nombre d'emplois sur le territoire du SCoT ?

- A 90 000 emplois
- B 70 000 emplois
- C 50 000 emplois



Chiffres clés du diagnostic



Territoire du SCoT :
90 000 emplois

Lamballe-Armor :
10 000 emplois

Ville de Saint-Brieuc :
30 000 emplois

1. Différencier les stratégies d'accueil selon les filières et la nature des emplois

Axe 4 : Structuration et développement des pôles d'emplois du Pays de Saint-Brieuc

Objectif : Faire des centralités et des secteurs urbains, avec une accessibilité multimodale, les localisations préférentielles pour le développement des emplois

Objectif : Réserver les parcs économiques, déconnectés des agglomérations, aux besoins des activités industrielles ou logistiques

Objectif : Favoriser le maintien des activités artisanales de proximité dans des espaces économiques dédiés ou dans les zones mixtes, et éviter leur installation dans les parcs économiques structurants

Objectif : Identifier les zones d'activités dédiées aux activités liées à la mer, notamment celles qui offrent un accès direct à l'eau : conchyliculture, ENR marines...

Objectif : Accompagner l'évolution des activités portuaires : pêche, plaisance, transport maritime, réparation navale...



2. Structurer le développement économique à l'échelle des deux pôles urbains et de leurs couronnes périurbaines

Objectif : Privilégier le développement de l'emploi et des services dans les centralités et autres polarités d'équipements de Saint-Brieuc, de Lamballe-Armor et de leur couronne périurbaine

- En évitant l'émergence de nouveaux pôles d'emplois ou de services le long des 2x2 voies
- En identifiant les zones économiques majeures du territoire et en favorisant leur attractivité par la requalification des sites et l'implantation d'équipements et de services aux entreprises

Objectif : Maîtriser l'effet « RN 12 » par la limitation de l'extension ou la création de nouvelles zones économiques le long des 2x2 voies

Objectif : Développer des pôles de compétences spécifiques autour des centres d'excellence et de R&D existants : Grand Mazier (santé-formation-recherche), technopôle à Ploufragan, ou à venir

3. Optimiser le foncier des parcs d'activités existants et favoriser leur renouvellement

Objectif : Densifier les parcs d'activités existants avant leur extension ou la création de nouvelles zones d'activités

- En valorisant les espaces délaissés et les espaces sous-utilisés
- En favorisant la mutualisation des espaces, notamment de stationnement et de détente
- En privilégiant la construction à étages partout où c'est possible techniquement (bureaux, laboratoires, parkings...)
- En maîtrisant les fonciers disponibles en extension pour les réserver aux projets qui ne peuvent être accueillis autrement

Objectif : Soutenir le renouvellement des zones économiques anciennes

- En identifiant et en qualifiant les potentiels de mutation et de réhabilitation
- En engageant un projet global de requalification dans les zones où le vieillissement et la dégradation des espaces publics et du bâti constituent un frein à leur réinvestissement

Enquête population

Selon les sondés, les 3 changements majeurs qui vont affecter le travail dans les années à venir :



La place croissante
du digital,
à **57 %**



L'adaptation des temps
de travail, des horaires au
modes de vie,
à **53 %**



L'ancrage local plus fort et la
demande de proximité,
à **34 %**



4. Accompagner le développement des nouveaux emplois en cohérence avec les leviers locaux d'innovation et l'évolution des modes de vie

Objectif : Favoriser l'innovation à toutes les échelles et contribuer à l'adaptation de l'économie locale aux nouveaux enjeux

- Développer les synergies entre la production agricole locale, l'industrie agro-alimentaire et les pôles de R&D implantés sur le territoire
- Initier une valorisation des produits et savoir-faire locaux
- Renforcer les liens entre formations, établissements de santé et nouveaux services d'assistance aux personnes les plus fragiles

Objectif : Accompagner l'évolution des nouveaux modes d'habiter et de travailler

- Favoriser le développement de tiers-lieux comme véritables lieux d'animation des centralités
- Favoriser le télétravail par la création d'espaces de travail partagés et par le déploiement des réseaux numériques en très haut débit dans toutes les communes du territoire



Selon l'Occupation des Sols (OCS), quelle part du territoire représentent les espaces naturels ?

A 10 %

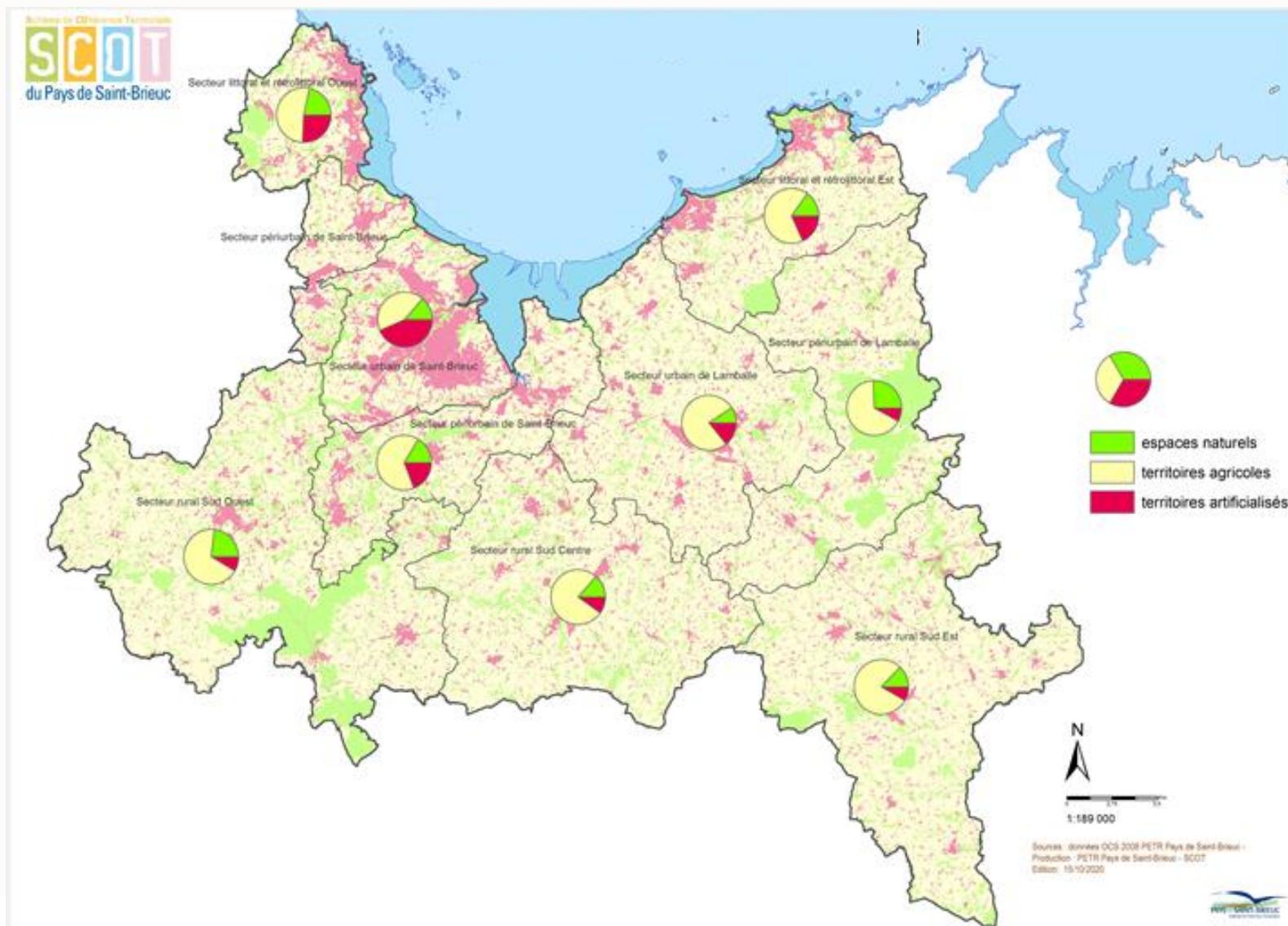
B 20 %

C 40 %



Chiffres clés du diagnostic

Occupation des sols en 2018



Superficie du territoire :
1 580 km²

Terres agricoles :
67 %

Espaces naturels :
19,5 %

Surfaces artificialisées :
13,5 %



Les sujets sur lesquels le SCoT doit être moteur selon les sondés



L'intégration des priorités environnementales dans le projet d'aménagement du territoire, cet enjeu est celui qui est revenu le plus fréquemment dans les réponses des sondés à travers diverses problématiques : l'extension urbaine et l'extension des zones commerciales, la consommation du foncier agricole, la qualité de l'eau, de l'air et des sols, la protection de la biodiversité et du littoral, la transition énergétique et écologique, etc.



1. Maîtriser le développement urbain qui impacte les milieux naturels

Axe 5 : Préservation du patrimoine commun : l'eau, la biodiversité et la baie de Saint-Brieuc

Objectif : Assurer l'adéquation des projets de développement avec les capacités du milieu récepteur et avec la disponibilité de la ressource

- En planifiant le développement en fonction des problématiques spécifiques aux bassins versants
- En évitant d'aggraver les aléas des risques naturels et technologiques, et la vulnérabilité des sites

Objectif : Anticiper la montée des eaux et l'augmentation des risques d'inondation et de submersion

- En planifiant le recul pour certaines activités stratégiques et particulièrement sensibles
- En évitant l'imperméabilisation notamment en amont des zones à risques



2. Préserver la biodiversité et ses services et s'appuyer sur la trame verte et bleue pour organiser le développement du territoire

Axe 5 : Préservation du patrimoine commun : l'eau, la biodiversité et la baie de Saint-Brieuc

Objectif : Préserver la trame verte et bleue et les services écosystémiques du territoire

- Préserver les composantes du réseau écologique du territoire de toute artificialisation
- Eviter la fragmentation des continuités écologiques et en restaurant celles qui ont été dégradées
- Préserver les continuités et fonctionnalités écologiques notamment des vallées et des têtes des bassins versants, pour soulager l'exutoire qui est la Baie
- Protéger les milieux naturels plus « ordinaires »
- Anticiper les besoins fonciers nécessaires à la préservation des services rendus par la nature

3. Protéger la ressource en eau

Axe 5 : Préservation du patrimoine
commun : l'eau, la biodiversité et la
baie de Saint-Brieuc

Objectif : Garantir une ressource en eau potable durable

Objectif : Préserver la ressource en eau

- En protégeant de l'urbanisation les milieux naturels associés à l'eau
- En protégeant les éléments bocagers
- En préservant la qualité des eaux pour les usages littoraux et la préservation des espaces naturels, et en renforçant la lutte contre les algues vertes
- En luttant contre les pollutions de l'eau

Objectif : Gérer les eaux pluviales

- En préservant la perméabilité des sols notamment sur les secteurs déjà fortement urbanisés et en amont de secteurs à risques
- En limitant l'arrivée des eaux de pluie dans les réseaux d'eaux usées
- En favorisant une gestion intégrée des eaux de pluie et de ruissellement comme alternative au « tout tuyau »



4. Accompagner un développement touristique maîtrisé et écoresponsable – littoral, urbain et rural – intégrant l'offre de mobilité et d'hébergement

Axe 5 : Préservation du patrimoine commun : l'eau, la biodiversité et la baie de Saint-Brieuc

Objectif : Pérenniser l'attractivité touristique du littoral en l'adaptant au changement climatique et à l'évolution de la demande

- En adaptant l'offre aux séjours plus courts, au tourisme itinérant et durable (cyclotourisme, randonnée pédestre)
- En assurant une offre d'hébergement pour les travailleurs du tourisme

Objectif : Diversifier l'offre touristique pour valoriser les richesses des différents territoires et patrimoines du Pays de Saint-Brieuc

- En valorisant le patrimoine urbain, l'offre commerciale et l'animation culturelle du territoire
- En promouvant des itinéraires de découverte multimodaux dans le Sud du Pays et les liaisons terre-mer (jalonnement routier, itinéraires pédestres, cyclables, transports collectifs)
- En favorisant le développement du tourisme rural et la découverte du patrimoine écologique et naturel du territoire



En 2017, quelle est la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations agricoles ?

A 55 ha

B 63 ha

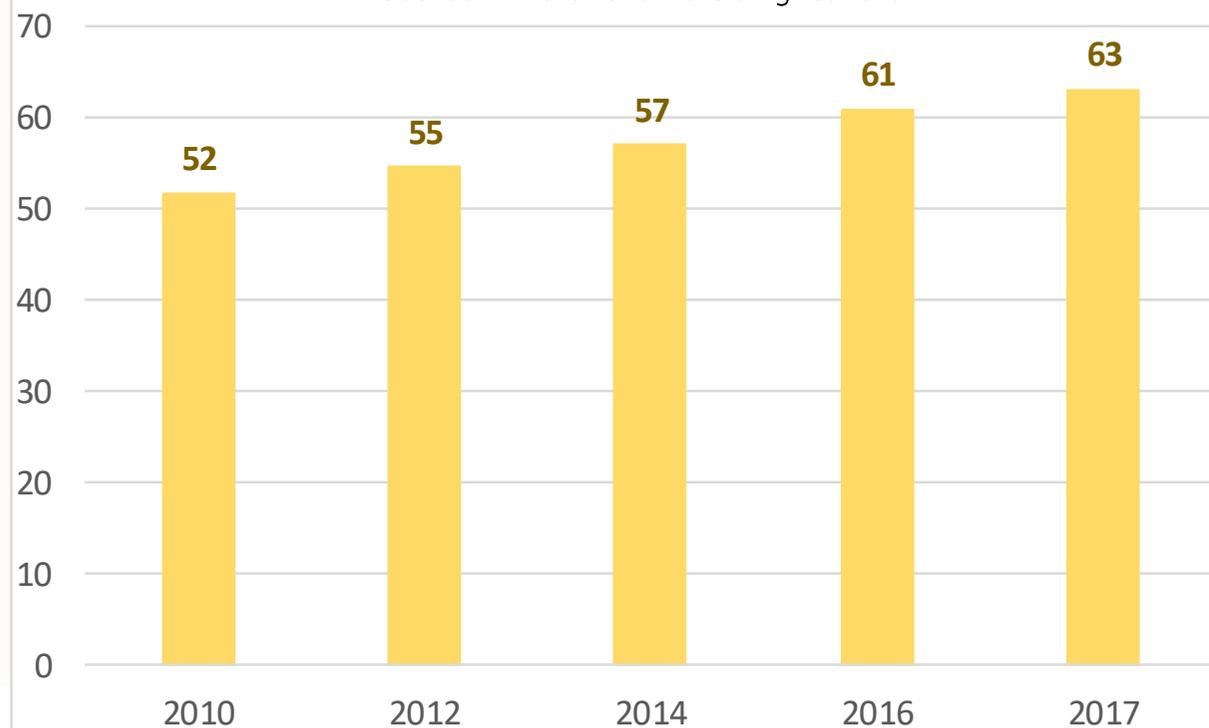
C 74 ha

Augmentation de la surface moyenne des exploitations :

- Libération du foncier associé aux nombreux départs
- Restructuration du foncier agricole : la totalité du foncier libéré n'étant pas « réinvestie » dans le cadre d'une transmission

Evolution de la SAU moyenne par exploitation sur le territoire du SCoT

Source : RPG et Chambre d'Agriculture



En 2017, sur le territoire du SCoT :
1 501 exploitants

-461 par rapport à 2008

1 installation pour 4 départs



1. Préserver les identités locales et assurer la cohabitation entre les fonctions résidentielles, agricoles, de services et de loisirs

Axe 6 : Conciliation des usages dans l'espace rural

Objectif : Affirmer l'identité et favoriser l'animation des bourgs ruraux par la coprésence des différents usages

Objectif : Développer l'interface entre l'activité agricole et les fonctions résidentielles dans les zones de contacts, notamment en lisière des bourgs

Objectif : Réinventer les modèles d'urbanisation et éviter les lotissements pavillonnaires qui banalisent le paysage

Objectif : Rendre exceptionnelle l'urbanisation en dehors des bourgs et des agglomérations

2. Intégrer le rôle de l'agriculture dans le projet de territoire : restructuration foncière, produits à valeur ajoutée, qualités environnementales

Objectif : Préserver l'activité de polyculture-élevage

- Eviter le morcellement ou l'éclatement trop important des structures foncières des exploitations
- En orientant l'artificialisation sur les terres qui ont durablement perdu leur vocation agricole

Objectif : Reconnaître et promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture

- Valoriser économiquement les productions, notamment en créant localement de la valeur ajoutée et en favorisant les circuits courts
- Affirmer et valoriser les services rendus par l'agriculture durable
- Maintenir l'activité agricole dans les zones littorales face à la pression urbaine

Objectif : Valoriser les friches agricoles dans un projet global de zéro artificialisation nette (réhabilitation, mutation, renaturation)



3. Valoriser les énergies renouvelables en cohérence avec les enjeux fonciers, agricoles, paysagers et écologiques

Objectif : Organiser le développement des énergies renouvelables du territoire, en cohérence avec les PCAET, en identifiant les secteurs non adaptés

- En favorisant la valorisation énergétique de la biomasse : méthanisation, gazéification, en veillant à la non-concurrence avec la production alimentaire
- En soutenant le développement éolien
- En favorisant la production d'énergies solaires en couverture de bâtiments industriels ou commerciaux et en ombrière sur les parkings
- En poursuivant le développement des réseaux de chaleur

Nathalie BEAUVY

Vice-Présidente
SCoT et Aménagement du
territoire



Pour vous exprimer :

- Par mail : scot@pays-de-saintbrieuc.org
- Par courrier postal au Président du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc
- Registres de concertation au siège du pays et des 2 Communautés d'agglomération

Pour vous informer :

www.pays-de-saintbrieuc.org

et vous inscrire à la newsletter du SCOT





S'INFORMER

Presse, bulletins communaux
& intercommunaux

.....

Exposition publique

.....

Newsletter

.....

Lettre d'information du scot



S'EXPRIMER

Réunions publiques

.....

Cahiers de concertation
disponibles au siège du
**Syndicat Mixte Baie de Saint-
Brieuc** ainsi qu'aux sièges de
**Saint-Brieuc Armor
Agglomération** et de **Lamballe
Terre & Mer**



CONTACTER

➔ www.pays-de-saintbrieuc.org

.....

✉ scot@pays-de-saintbrieuc.org

.....

🐦 @PAYS_SB

.....

☎ 02 96 58 08 08



Pour en savoir plus :



Pour nous contacter :

**Syndicat Mixte
Baie de Saint-Brieuc**

CIA bât B 2ème étage
5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie
CS 40532
22035 Saint-Brieuc cedex 1
Tel 02.96.58.08.08
contact@pays-de-saintbrieuc.org
www.pays-de-saintbrieuc.org

